

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit avril,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 à la salle polyvalente de la commune d'Aiguines sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	11 + 5	16
Total des voix : 23		

**Etaient présents :**

*8 représentants des communes (1 voix chacun) : Arlette RUIZ, St Julien le Montagnier ; Jean-Marie PAUTRAT, Allons ; Jean-Pierre HERRIOU, Moissac-Bellevue ; Bernard CLAP, Trigance ; Jacques ESPITALIER, Quinson ; Jean-Pierre BAGARRE, Aiguines ; Romain COLIN, Moustiers Ste Marie ; Antoine FAURE, Aups*

*1 représentant des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) :*

*Christophe BIANCHI, Durance Luberon Verdon Agglomération*

*2 représentants du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (4 voix chacun) : Jean-Charles BORGHINI et Sophie VAGINAY-RICOURT*

Date de convocation
14/04/2022

Délibération  
n°22\_04\_B4\_05

*Ont donné pouvoir : Nathalie PEREZ-LEROUX, Conseil départemental du Var (2 voix) à Jean-Pierre BAGARRE ; Paul CORBIER, St Julien du Verdon (1 voix) à Jean-Marie PAUTRAT ; Magali STURMA CHAUVEAU, Rougon (1 voix) à Romain COLIN ; Bernard MAGNAN, Valensole (1 voix) à Jacques ESPITALIER ; Michèle BIZOT-GASTALDI, Communauté de communes Alpes Provence Verdon (1 voix) à Bernard CLAP*

**ACQUISITION DE REFERENCES EN SYSTEME AGROFORESTIER MEDITERRANEEN**  
**PARTENARIAT sur l'opération « CLIMAF » portée par ARVALIS**

Depuis 2016, le Parc naturel régional du Verdon accompagne des plantations de haies sur son territoire, dans un objectif environnemental, paysager et agronomique. Depuis 2021, cette action s'étend au développement plus large de l'agroforesterie, qui correspond à l'intégration de l'arbre dans les systèmes cultivés ou d'élevage, sous plusieurs formes : haies mais aussi alignements d'arbres au sein des parcelles, prés-vergers, etc.

Si les premières plantations ont fait l'objet d'un suivi de la part des agents du Parc quant à la reprise des plants et à l'entretien effectué par les agriculteurs, jusqu'à présent, aucune étude n'a été réalisée pour évaluer l'influence des haies et autres plantations d'arbres sur la fertilité des sols, les rendements des cultures, l'état hydrique des sols et la biodiversité. Or ces références apparaissent nécessaires pour amener les agriculteurs du territoire vers de nouveaux projets de plantation.

ARVALIS, institut technique agricole dans le domaine des céréales, lance un projet d'acquisition de références sur les systèmes de production de grandes cultures en agroforesterie en conditions méditerranéennes afin notamment d'évaluer leurs apports en termes :

- De contribution à leur résilience économique à court et moyen termes.
- D'adaptation des effets du changement climatique : les systèmes agroforestiers permettent-ils une meilleure résilience de la production de grandes cultures face au changement climatique ?
- De contribution de l'agriculture à l'atténuation du changement climatique : en quoi ces systèmes représentent-ils un levier supplémentaire par rapport aux pratiques existantes (couverts végétaux, semis direct, agriculture biologique...) et donc une opportunité économique pour les producteurs dans un contexte de l'émergence des marchés du carbone ? (augmentation des stockage et réduction des émissions de gaz à effet de serre)
- De préservation de la biodiversité.

Pour répondre à cet objectif, Arvalis va mener des suivis de rendements, fertilité du sol et biodiversité sur deux plateformes expérimentales situées à Vinon-sur-Verdon et au lycée agricole d'Aix-Valabre. Pour étoffer les références recueillies, Arvalis souhaite également s'entourer de partenaires locaux qui mettraient en place et suivraient un réseau de parcelles de référence en Région PACA, chez des agriculteurs. Les partenaires ciblés sont la SCOP Agroof, la Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône, l'INRAE, le Groupe Régional CIVAM et le Parc naturel régional du Verdon.

3 à 4 parcelles ayant bénéficié d'un accompagnement à la plantation de haies par le Parc du Verdon, sont pressenties pour faire partie de ce réseau de suivi.

Le Parc naturel régional du Verdon, en tant que collectivité, n'est pas éligible au dispositif de financement visé par Arvalis (financement européen FEADER PEI 16.1). Il est donc proposé que le Parc soit partenaire non-bénéficiaire du projet. Son implication consistera à la participation aux comités de pilotage, à raison de deux par an. L'acquisition des références sur le terrain sera réalisée par les autres partenaires du projet, en concertation avec le Parc.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/05/2022

Application agréée E-legalite.com

... / ...

99\_DE-004-250401072-20220428-DEL22\_04\_B4

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau,

- approuvent l'opération ainsi présentée,
- autorisent le Président à signer la convention de partenariat avec l'institut ARVALIS, la chambre d'agriculture des Bouches du Rhône, l'EPL enseignement agricole d'Aix Valabre Marseille, le GR CIVAM PACA, l'INRA Montpellier et l'Union de coopérative DURANSIA.
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

*Acte rendu exécutoire*

*Après transmission en Préfecture*

*Le*  
*et publication le*



*DEL22\_04\_B4\_05*